



COMMUNIQUE FINAL

Le Comité des Ministres de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a tenu sa 62ème Réunion ordinaire à Lomé, République Togolaise le 27 juillet 2018.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Komi Selom KLASSOU, Premier Ministre de la République Togolaise.

Dans son discours, il a insisté sur l'importance stratégique de l'ASECNA pour ses Etats membres. Il a mis en exergue l'expérience du ciel unique mise en œuvre par l'ASECNA depuis bientôt 60 ans et qui constitue un exemple réussi de coopération auquel l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale se réfère dans sa stratégie pour promouvoir au niveau international une gestion intégrée et rationnelle de l'espace aérien. Dans cet esprit, il a invité l'ASECNA à mettre cette expérience au service du Marché Unique du Transport Aérien en Afrique lancé par l'Union Africaine en janvier 2018 à Addis-Abeba.

Auparavant, Monsieur Ninsao GNOFAM, Ministre des Infrastructures et des Transports de la République Togolaise a souhaité la bienvenue à ses collègues Ministres en soulignant l'honneur fait à son pays pour abriter ces assises. Monsieur Ralava BEBOARIMISA, Ministre des Transports et de la Météorologie de Madagascar et Président du Comité des Ministres a fait le bilan des activités menées par l'ASECNA durant son mandat. Il a insisté sur la nette amélioration de la gouvernance de l'Agence qui s'est traduite notamment par la restauration de la trésorerie, le retour progressif des équilibres macroéconomiques, la diligence des partenaires pour financer son Plan de Services et d'Equipement pour les prochaines années et la grande confiance que lui accordent les plus Hautes Autorités des Etats.

Sur le plan opérationnel, la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace géré par l'ASECNA devrait connaître une nette amélioration avec le début de la mise en œuvre du guidage radar. Il s'est enfin félicité de l'obtention par l'ASECNA de la certification ISO 9001 version 2015 de l'ensemble de ses activités.

Au cours de la cérémonie plusieurs pays ont procédé à la signature d'accords aériens bilatéraux.

A l'issue de ses travaux, le Comité a pris les décisions importantes ci-après :

Au titre des redevances aéronautiques, le Comité décide du maintien de leur taux pour l'année 2019 ;

Au titre d'une meilleure connaissance de la météorologie de l'espace, le Comité soutient la candidature du consortium Australie, Canada, France, Japon pour la fourniture de services de météorologie de l'espace ;

Au titre de l'article 2 de la Convention, le Comité décide de l'inscription de l'aéroport de Mongomoyen en Guinée Equatoriale sur la liste des Aéroports Communautaires de l'Agence et a enregistré la demande d'inscription de l'aéroport de San Pedro en Côte d'Ivoire.

Au titre de de la Commission de Vérification de la Sécurité (CVS), le Comité approuve le cadre organique de son intervention ;

Au titre de la lettre de mission assignée au Directeur Général, le Comité approuve le rapport sur son état de mise en œuvre.

Le Comité adresse ses félicitations et marque son soutien à Son Excellence Monsieur le Président de la République Togolaise, Champion de l'Union Africaine pour l'opérationnalisation du Marché Unique du Transport Aérien en Afrique (MUTAA).

A l'issue de ses travaux, le Comité a adressé ses plus vifs remerciements à son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République et au Gouvernement Togolais pour la parfaite organisation de cette session.

Le Président du Comité des Ministres

